



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 08

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_08-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphanie JACOMINO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

AP/CP : réajustement des crédits de paiement
2025

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il y a lieu de recalculer les Autorisations de Programme (AP) mises en place aux cours des exercices précédents.

7 Autorisations de Programme sont en cours de validité et 1 est proposée à la création en 2025.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 16 Bâtiment siège administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art
- AP 21 SCoT PLUi-H
- AP 22 Soutien à l'habitat

Budget Annexe Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces Autorisations de Programme sont inscrits au Budget Primitif 2025, selon le détail ci-dessous :

† Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 Bâtiment siège administratif

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)

Montant initial : 1 500 000 €

Montant révisé : 4 370 000 € (délibérations du 7 avril 2022, 13 avril 2023 et 11 avril 2024)

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 16 serait la suivante :

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2024	Crédits de paiement 2025
Bâtiment siège administratif	4 370 000 €	3 356 341,10 €	1 013 658,90 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17 Pistes cyclables

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 180 000 €

Le programme de réalisation des pistes cyclables nécessite d'ajuster le montant de l'opération à 6 452 000 €.

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 17 serait la suivante :

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Pistes cyclables	6 452 000 €	3 837 372,86 €	1 707 488 €	907 139,14 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18
Eaux pluviales urbaines

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 430 645 €

Montant révisé : 14 077 079,52 € (délibérations du 7 avril 2022, 22 juin 2022 et 13 avril 2023)

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 18 serait la suivante :

AP n° 18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	7 900 384,77 €	3 046 400 €	3 130 294,75 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19
Perré de Saint Gilles Croix de Vie

Date d'ouverture de l'AP n° 19 : 2023 (délibération du 6 avril)

Montant initial : 3 000 000 €

Des travaux de rénovation du Perré de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie doivent être entrepris prochainement et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 3 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 19 serait la suivante :

AP n° 19 - Opération 721	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000 €	180 000 €	500 000 €	950 000 €	950 000 €	420 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 20
Ouvrages d'art

Date d'ouverture de l'AP n° 20 : 2023 (délibération du 6 avril)

Montant initial : 2 829 400 €

Des travaux de rénovation des ouvrages d'art présents sur les voiries intercommunales et sur le parcours du vélo rail doivent être entrepris et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 2 829 400 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 20 serait la suivante :

AP n° 20 - Opération 209	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Ouvrages d'art	2 829 400 €	295 605 €	1 443 100 €	1 090 695 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 21 SCoT PLUi-H

Date d'ouverture de l'AP n° 21 : 2024 (délibération du 6 juin)

Montant initial : 830 000 €

Une mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme d'Habitat est en cours (PLUi-H). Celle-ci s'étalera sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à 830 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 21 serait la suivante :

AP n° 21 - Opération 108	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
SCoT PLUi-H	830 000 €	94 581,12 €	275 000,00 €	220 000,00 €	240 418,88 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 22 Soutien à l'habitat

Date d'ouverture de l'AP n° 22 : 2025 (délibération du 3 avril)

Montant initial : 7 661 174 €

Lors du Conseil Communautaire du 27 février 2025, la signature du Pacte Territorial de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) a été approuvée, s'étalant sur la période 2025-2029. Le coût estimé des aides à l'amélioration de l'habitat, à l'accession à la propriété et à la production de logements locatifs sociaux est estimé sur la période à 7 661 174 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 22 serait la suivante :

AP n° 22 - Chapitre 204	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
Soutien à l'habitat	7 661 174 €	1 100 000 €	1 640 000 €	1 640 000 €	1 640 000 €	1 641 174 €

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2025† Budget Principal :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 370 000,00 €	3 356 341,10 €	1 013 658,90 €	0,00 €	0,00 €		
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	3 837 372,86 €	1 707 488,00 €	907 139,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	7 900 384,77 €	3 046 400,00 €	3 130 294,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	420 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	295 605,00 €	1 443 100,00 €	1 090 695,00 €	0,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUIH	830 000,00 €	94 581,12 €	275 000,00 €	220 000,00 €	240 418,88 €	0,00 €	0,00 €
N°22 - Soutien à l'habitat	7 661 174,00 €		1 100 000,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 641 174,00 €
TOTAL	39 219 653,52 €	15 188 679,85 €	7 618 151,90 €	7 840 533,89 €	3 921 113,88 €	2 590 000,00 €	2 061 174,00 €

† Budget Annexe « Assainissement Régie » :**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1
Station d'épuration Givrand**

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)

Montant initial : 36 500 000 €

Montant révisé : 43 000 000 € (délibérations du 4 avril 2019, du 8 décembre 2022 et du 5 octobre 2023)

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2024	Crédits de paiement 2025
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	43 000 000,00 €	41 830 422,45 €	1 169 577,55 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le projet de délibération ci-après :

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9****Vu l'instruction budgétaire M57,****Vu le BP 2025, adopté lors de la séance du Conseil Communautaire du 3 avril 2025,****Vu la délibération n° 2024-05-06 du 3 octobre 2024 relative aux Autorisations de Programmes,****Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2025,****Vu le rapport,****Considérant que les projets présentés ci-avant nécessitent un programme pluriannuel des dépenses d'investissement,****Considérant que le recours aux AP CP permet d'adapter les engagements budgétaires aux besoins réels des projets,****Considérant les plans de financement respectifs des différents projets et leurs échéanciers,****Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions : Madame Dominique MALARY et Monsieur Jean-Baptiste RABINIAUX),**

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la création d'une Autorisation de Programme n° 22 « Soutien à l'habitat » pour un montant de 7 661 174 € ;

Article 2 : d'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement des Autorisations de Programme, sur le Budget Principal n° 16 « Extension du siège administratif », n° 17 « Pistes cyclables », n° 18 « Eaux pluviales urbaines », n° 19 « Perré de Saint Gilles Croix de Vie », n° 20 « Ouvrages d'art » et n° 21 « SCoT PLUi-H », selon le détail présenté ci-dessus ;

Article 3 : de fixer le montant des crédits de paiement 2025 et suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 sur le Budget Principal
- pour l'AP n° 1 sur le Budget Annexe « Assainissement Régie » ;

Article 4 : d'autoriser l'inscription des crédits au Budget Primitif 2025 ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Hervé BESSONNET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 10 AVR. 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 AVR. 2025

Givrand, le 8 avril 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.